

MEDICO LIONS CLUBS DE FRANCE

**Siège social : 455/457 rue des Chantiers
76600 LE HAVRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30 juin 2020

MEDICO LIONS CLUBS DE FRANCE

**Siège social : 455/457 rue des Chantiers
76600 LE HAVRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30 juin 2020

À Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts qui prévoient que vos comptes doivent être contrôlés par le commissaire aux comptes du District Multiple, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MEDICO LIONS CLUBS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
Jean-François AVRIL



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 847	1 847		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations incorporelles	1 847	1 847		
Terrains	103 546		103 546	103 546
Constructions	281 187	77 284	203 904	216 734
Installations techniques, matériel et outillage	86 467	81 661	4 807	12 190
Autres immobilisations corporelles	44 246	35 379	8 867	14 106
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	515 447	194 323	321 124	346 576
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	300		300	300
Immobilisations financières	300		300	300
ACTIF IMMOBILISE	517 594	196 171	321 424	346 876
Matières premières et autres approv.	12 720		12 720	12 798
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks	12 720		12 720	12 798
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	21 053	797	20 256	37 719
Autres créances	9 786		9 786	12 636
Créances	30 839	797	30 042	50 355
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	316 395		316 395	198 237
Trésorerie	316 395		316 395	198 237
ACTIF CIRCULANT	359 954	797	359 157	261 389
Charges constatées d'avance	4 111		4 111	4 233
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	4 111		4 111	4 233
TOTAL DE L'ACTIF	881 659	196 968	684 691	612 499

Bilan

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
Fonds associatifs sans droit de reprise	97 070	97 070
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	41 738	50 816
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	65 178	9 078
Subventions d'investissement	10 583	20 851
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	214 569	177 815
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	220 914	243 113
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 344	30 215
Dettes fiscales et sociales	60 232	41 298
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	162 632	120 059
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DÉTTES	470 123	434 685
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	684 691	612 499

Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	139 798	157 627
Reprises et Transferts de charge	6 110	7 146
Cotisations		
Autres produits	283 521	231 337
Produits d'exploitation	429 429	396 109
Achats de marchandises		306
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	20 517	9 722
Variation de stock de matières premières	77	239
Autres achats non stockés et charges externes	107 924	135 458
Impôts et taxes	14 703	15 496
Salaires et Traitements	128 884	142 104
Charges sociales	36 911	37 527
Amortissements et provisions	26 250	26 580
Autres charges	7 499	17 935
Charges d'exploitation	342 766	385 368
RESULTAT D'EXPLOITATION	86 663	10 741
Opérations faites en commun		
Produits financiers	415	426
Charges financières	3 699	4 051
Résultat financier	-3 284	-3 625
RESULTAT COURANT	83 380	7 116
Produits exceptionnels	10 268	10 876
Charges exceptionnelles		200
Résultat exceptionnel	10 268	10 676
Impôts sur les bénéfices	28 469	8 714
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	65 178	9 078

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MEDICO LIONS CLUBS DE France

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 684 691 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 65 178 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/10/2020.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 30 ans
- * Agencements des constructions : 4 à 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 8 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Depuis le 1er mai 2013, l'association MEDICO LIONS CLUBS DE FRANCE est assujettie partiellement aux impôts pour une part de son activité (récupération et recyclage de métaux). Le résultat à la date de clôture se répartit de la façon suivante :

- Secteur lucratif : + 90 902.89 €
- Secteur non lucratif : - 25 724.41 €

Soit un résultat net global de + 65 178.48 €

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 847			1 847
Immobilisations incorporelles	1 847			1 847
- Terrains	103 546			103 546
- Constructions sur sol propre	241 608			241 608
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	39 579			39 579
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	86 467			86 467
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	25 743			25 743
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 503			18 503
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	515 447			515 447
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	300			300
Immobilisations financières	300			300
ACTIF IMMOBILISE	517 594			517 594

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 847			1 847
Immobilisations incorporelles	1 847			1 847
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	39 731	8 054		47 784
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	24 723	4 776		29 499
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	74 277	7 384		81 661
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	11 728	5 149		16 876
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 412	91		18 503
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	168 871	25 453		194 323
ACTIF IMMOBILISE	170 718	25 453		196 171

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 35 250 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	300		300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	21 053	21 053	
Autres	9 786	9 786	
Charges constatées d'avance	4 111	4 111	
Total	35 250	34 950	300

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	2 581
Total	2 581

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 470 123 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	220 914	22 777	69 797	128 341
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 344	26 344		
Dettes fiscales et sociales	60 232	60 232		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	162 632	162 632		
Produits constatés d'avance				
Total	470 123	271 985	69 797	128 341
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	22 174			
(**) Dont envers Groupe et associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	22 380
SL FACT NON PARVENUES	3 964
INT/COURUS SUR EMPRUNTS	172
SL INTERETS COURUS	74
PERSONNEL - PROVISION CONGES PAYES	3 511
SL PROV. CONGES PAYES	7 229
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	2 804
SL PERSONNEL CHARGES A PAYER	6 018
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES	1 095
SL PROV CHARGES CP	1 789
CHARGES SOCIALES A PAYER	1 163
SL CHARGES SOCIALES A PAYER	1 408
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	4 948
SL ETAT - CAP	1 650
DIVERSES CHARGES A PAYER	6 000
Total	64 204

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	3 200		
SL C.C.A	911		
Total	4 111		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Autres informations

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts dirigeants (bureau de l'association) en 2020.